



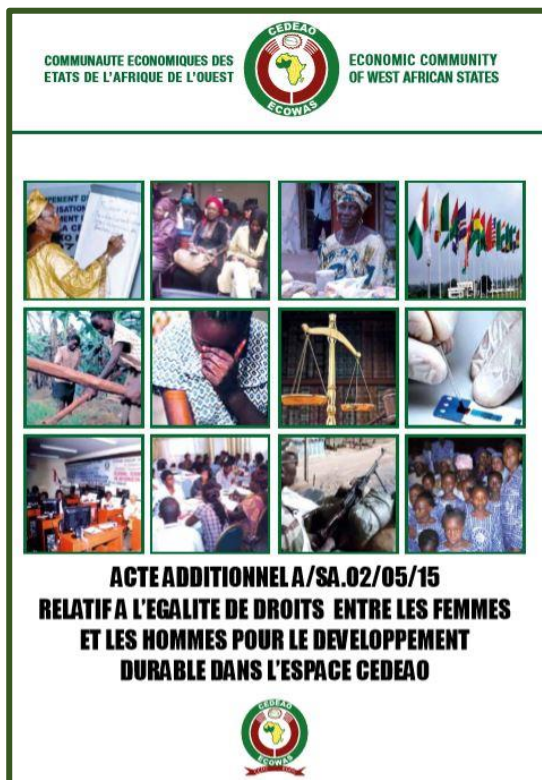
COMMUNIQUE DE PRESSE



VULGARISATION DE L'ACTE ADDITIONNEL RELATIF A L'EGALITE DE DROITS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ESPACE CEDEAO :

DAKAR ABRITE UN ATELIER D'APPROPRIATION DE L'ACTE ADDITIONNEL PAR LES MEDIAS, INSTITUTIONS ET RESEAUX DE COMMUNICATION AU SENEGAL.

Dakar, 14 Août 2018 – Le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre et le Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO / Bureau Sénégal organisent à l'attention des médias, réseaux et institutions de communication du Sénégal, un atelier d'appropriation de l'Acte additionnel relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO.



Cette activité parrainée par le Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre du Sénégal aura lieu le vendredi 17 août 2018 à Dakar ; et connaîtra la participation d'une trentaine de participants, acteurs et spécialistes des médias et de la Communication en République du Sénégal. Cet atelier a pour objectif principal de permettre aux participants de mieux comprendre et s'approprier le contenu de ce document et de jouer leur rôle dans la mise en œuvre des grands axes définis dans cet outil important pour le Développement durable dans l'espace CEDEAO.

A l'issue de cette rencontre, les participants devront contribuer à la mise en place et au lancement d'une Plateforme média de l'Acte Additionnel au Sénégal. Cette plateforme aura pour mission de définir et mettre en œuvre des actions de Communication pour une meilleure visibilité de la mise en œuvre de l'Acte Additionnel et des thématiques liées à l'autonomisation de la femme et à l'équité du genre en République du Sénégal.

Précisons que l'Acte Additionnel est instrument juridique de référence qui vient compléter et renforcer les avancées significatives enregistrées aux niveaux international, continental et régional sur l'égalité de Genre et traduire en programmes opérationnels les engagements pris par les Chefs d'Etats et de Gouvernements des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Il permet aux Etats membres de disposer d'un document juridique pour l'harmonisation des législations nationales aux instruments régionaux et internationaux de protection et de promotion des droits des femmes ; et d'harmoniser les textes et politiques déjà mis en place dans plusieurs pays dans un seul document.

La mise en œuvre effective des grands axes de cet Acte Additionnel apportera une valeur substantielle au processus d'intégration régionale et propulser les ambitions en vue de l'atteinte de la Vision 2020 de la CEDEAO. Elle contribuera également à l'inclusion sociale, politique et économique de tous les Peuples de la CEDEAO.

REJOIGNEZ-NOUS SUR / JOIN US ON :

<http://www.ccdg.ecowas.int> - <https://www.facebook.com/EcowasGenderCenter/> - <https://twitter.com/CcdgEcowas>